

# Journal Municipal

Mensuel : Février 2007 - n° 175

Responsable de la Publication : Henri BAUDET

[www.saintcastleguildo.fr](http://www.saintcastleguildo.fr)



## SOMMAIRE

- P. 2 Conseil Municipal du 19 janvier 2007
- P. 12 Permis de construire / Etat-Civil
- P. 13 Vie de la Cité
- P. 17 Bibliothèque municipale
- P. 18 Environnement
- P. 20 A la découverte de notre patrimoine
- P. 21 Des gens de l'Isle et d'ailleurs
- P. 22 Tourisme Infos
- P. 23 Du côté des associations
- P. 26 Bloc-notes / Infos
- P. 32 Page des jeux

## INTERVENANTS

### Municipalité

Daniel LECOULPIER

### Administratif

Florence QUEMA  
Véronique SOUVAY

### Intervenants

François HAMON Guy LANGLOIS  
Jean-François GIRARD Pascal HAMON  
Henri MACKIEWICZ

Dépôt légal imprimerie – 1<sup>er</sup> trimestre 2005

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2006

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Il fait le point sur les projets en cours.

✚ **Le Port** : un nouvel appel d'offres a été lancé le 12 janvier. L'ouverture des plis est prévue début avril et la signature des marchés en mai.

Monsieur FERNANDEZ a souhaité que soit communiqué le descriptif des options abandonnées ou modifiées entre les deux appels d'offres afin de réduire le coût de l'opération.

Trois exemples sont cités : piliers métalliques, calibrage des pierres, pontons...

✚ **Liaison Piétonne** : la Préfecture a signé l'arrêté de déclaration d'Utilité Publique et la convention relative à la superposition d'affectation d'une dépendance du Domaine Public le 13 décembre 2006. Un marché négocié est en cours. Monsieur BAUDET rappelle les estimations réalisées.

1<sup>ère</sup> estimation : 1 200 000 € (mars 2003)

2<sup>ème</sup> estimation : 1 350 000 € (juillet 2006) suite aux exigences formulées par la Commission des Sites

3<sup>ème</sup> estimation : 1 550 000 € (1<sup>er</sup> janvier 2007)

La commission d'appel d'offres se réunira le 5 février afin de retenir l'entreprise. Il appartiendra au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance, de décider de la réalisation de ces travaux

✚ **Salle d'Armor** : Monsieur BAUDET informe les Elus que lors de sa prochaine séance prévue le 9 Février 2007, le Conseil Municipal sera amené à approuver un cahier des charges en vue du lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre s'agissant d'une procédure de cession amiable avec mise en concurrence.

\*\*\*

Monsieur BAUDET communique des informations ;

✚ Sur le Contrat du Pays de Dinan 2006/2012 : Il informe que sur les 9,8 millions d'€ alloués au pays de Dinan, la Commune de Saint-Cast le Guildo a obtenu 2 Millions d'€uros pour le Port et 225.000 € pour le V.V.F.

✚ Pour répondre à la demande de Monsieur FERNANDEZ quant au recours en direction des banques dans l'affaire HESRY, Monsieur BAUDET communique les conclusions de l'avocat-conseil de la Collectivité.

\*

Monsieur BAUDET donne lecture à l'Assemblée de la liste des délibérations qui ont été rattachées à la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2006 en matière de **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**.

Délibérations prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 – AL 15 du Code Général des Collectivités Territoriales – Renonciation D.P.U

NOMS	DESIGNATIONS DU BIEN	SECTION PARCELLE	AVIS COMMISSION D'URBANISME
M. TOURAINE Jacques	Maison rue du Chanoine Ribault	AI n° 60 et 65	11/12/2006
M. BRINDEJONC de TREGLODE	Maison 12, rue des Peupliers	AK n° 159 et 160	11/12/2006
M. PAGE Patrick	Terrain 27, Boulevard de Penthièvre	AI n° 463 et 466p	04/12/2006

SCI La Colombière	Maison 50, Boulevard Duponchel	AK n° 137 et 139	11/12/2006
M. ROUGE Jean	Maison allée des Epinettes	159 B n° 314, 378 et 379	11/12/2006
Consorts RENAULT	Maison 14 et 16 rue de la Bassière	B n° 570 et 572	18/12/2006
M. BOISDEVEZY	Terrain rue des Hauts Champs	C n° 428	18/12/2006
M. BUBBERMAN Loïc	Terrain rue de la Croix Bienvenue	B n° 672 et 678	18/12/2006
Mme TROTEL Rolande	Terrain rue de la Couverclaië	D n° 74	18/12/2006
Consorts COLLIN	Maison 31, rue de la Résistance	B n° 105 et 108	08/01/2007
M. COGAN Marcel	Maison 20, rue de l'Isle	AD n° 78	08/01/2007
M. DUCHESNE Louis	Terrain la Baillie	A n° 402	08/01/2007
M. et Mme CHAPLAIN Philippe	Terrain Boulevard Alfred Marinier	AN n° 714	08/01/2007
M. MACE Hugues	Terrain rue du Paradis	AN n° 311, 312, 315 et 695	08/01/2007
Mme CHAUVET Colette	Maison 4, rue des Carouges	AE n° 369	08/01/2007
M. THEBAULT Bernard	Maison 7, Boulevard Duponchel	AK n° 90	08/01/2007

\*\*\*

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2006**

Après que deux modifications aient été apportées à la demande de Monsieur FERNANDEZ, l'une concernant les tarifs des mouillages communaux pour lesquels il souhaitait un rattrapage de 1,5 % et non de 5 %, l'autre relative à l'absence de décision concernant l'approbation du Contrat de Pays de Dinan,

**En l'absence d'observations, le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*

### **FINANCES**

### **AVANCE DE TRESORERIE AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DES SUBVENTIONS 2007**

Dans l'attente de la répartition du crédit des subventions aux Associations pour l'année 2007,

Monsieur BAUDET, propose au Conseil Municipal d'octroyer aux Associations qui en feraient la demande et sur présentation de justificatifs, une avance de 30 % du montant de la subvention allouée en 2006.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- EMET un avis favorable pour l'octroi d'une avance de subvention de 30 % aux Associations qui en feraient la demande et sur présentation de justificatifs.**  
**La dépense sera inscrite à l'article 6574**

\*

### **AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION L'IMAGIMER AU TITRE DES SUBVENTIONS DE L'ANNEE 2007**

Monsieur BOUTEILLE, Adjoint en charge des Finances, fait part au Conseil Municipal de la demande formulée par l'association l'IMAGIMER en vue du versement à son profit d'une avance de trésorerie de 10.000 € au titre des subventions 2007.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
**- EMET un avis favorable au versement d'une avance de trésorerie de 10.000 €, au titre des subventions 2007, à l'association l'IMAGIMER**  
**La dépense sera inscrite à l'article 6574**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 723,93 € A L'OFFICE DU TOURISME (PARTICIPATION SALON NAUTIQUE 2006)**

Monsieur BOUTEILLE, Adjoint au Maire en charge des Finances, Maire, informe le Conseil Municipal que la Collectivité a participé au Salon Nautique qui a eu lieu à Paris en Décembre 2006.

Il propose d'allouer à l'Office du Tourisme en charge de l'organisation de cette manifestation et de la communication, une subvention exceptionnelle de 723,93 €.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité, par 15 voix Pour ( y compris pouvoir de M. STEKKE à M. FERNANDEZ)  
(Mrs. BOUTEILLE, HAMON, AVELINE, FERNANDEZ, LE QUEFFRINEC, Mme ROUAULT, membres du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme, ne participent pas au vote)  
- EMET un avis favorable à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 723,93€ à l'office du Tourisme. (participation Salon Nautique 2006)  
La dépense sera inscrite à l'article 6574**

**PERSONNEL**

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DU COORDONNATEUR DE STATION A COMPTER DU 6 MARS 2007**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 8 Octobre 1999 décidant le recrutement d'un Coordonnateur de Station sur un contrat à durée déterminée d'un an (renouvelable pour la durée du contrat de station soit 3 ans)

Il informe que ce contractuel a en charge le suivi des projets suivants :

- Port de plaisance
- Liaison piétonne
- Square Pellion
- VALVVF
- Salle de congrès
- Résidence hôtelière
- Ecole neuve
- Eglise du Guildo

Il assure également le secrétariat du Syndicat Mixte comme prévu dans les statuts

En raison du retard pris par certains projets, notamment celui du Port,

Monsieur le Maire propose de prolonger le contrat de ce coordonnateur pour une durée de 13 mois

Ce contrat pourra être renouvelé et pourrait prendre fin à l'achèvement des opérations sus mentionnées.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité  
EMET un avis favorable à la prolongation du Contrat de Travail du Coordonnateur de Station à compter du 6 mars 2007 dans les conditions énoncées ci-dessus.**

## URBANISME

### **APPROBATION D'UNE MODIFICATION DU POS – OUVERTURE A L'URBANISATION DE LA ZONE 15 NACS – RUE RIOUST DES VILLES AUDRAINS**

Vu le code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 1997 approuvant le Plan d'Occupation des Sols de Saint-Cast le Guildo,

Vu la délibération du 14 décembre 2001 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté municipal en date du 27 septembre 2006 soumettant modification du Plan d'Occupation des Sols à enquête publique (zone 15 NA),

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le dossier du Plan d'Occupation des Sols modifié tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10, L 123-13 et R 123-24

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**EMET un avis favorable à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 15 Nacs rue Rioust des Villes Audrains.**

**- DECIDE d'approuver le Plan d'Occupation des Sols modifié tel qu'il est annexé à la présente ; à savoir :**

**ouverture à l'urbanisation de la zone 15 NAcS**

**L'ouverture à l'urbanisation de la zone 15Nacs permettra à celle-ci de bénéficier du règlement 15 NAcr**

**- DIT QUE la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux suivant :**

**- OUEST France**

**- LE TELEGRAMME**

**- DIT QUE le Plan d'occupation des Sols modifié sera tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint Cast le Guildo aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-Préfecture.**

**- DIT QUE la présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au Sous-Préfet après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.**

\*\*\*

### **APPROBATION D'UNE MODIFICATION DU POS – SUPPRESSION DE L'EMPLACEMENT RESERVE 11-5 ET MODIFICATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE 12-5 INSCRITS AU POS**

Vu le code de l'urbanisme

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 1997 approuvant le Plan d'Occupation des Sols de Saint-Cast le Guildo,

Vu la délibération du 14 décembre 2001 approuvant la révision du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté municipal en date du 30 octobre 2006 soumettant la modification du Plan d'Occupation des Sols à enquête publique,

Entendu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Considérant que le dossier du Plan d'Occupation des Sols modifié tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L 123-10, L 123-13 et R 123-24

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**EMET un avis favorable à la suppression de l'emplacement réservé 11-5 et à la modification de l'emplacement réservé 12-5 inscrits au POS.**

- **DECIDE** d'approuver le Plan d'Occupation des Sols modifié tel qu'il est annexé à la présente ; à savoir :

1°) – **Suppression de l'emplacement réservé 11-5** qui se situe dans la zone 15 Naar-1 qui prévoyait :

- . un accès des piétons au vallon
- . la mise en valeur des perspectives du bourg depuis la Place de l'Hôtel de Ville
- . l'extension de l'école et des services incendie.

Avec le projet d'aménagement de la zone 15 Naar en zone d'habitat et d'un groupe scolaire, cet emplacement réservé n'est plus compatible avec le schéma d'aménagement projeté.

2°) – **Modification de l'emplacement réservé 12-5** qui se situe sur la zone 15 Naar-2 qui était initialement prévue pour :

- . une jonction de la rue du Chêne Vert à la rue Rioust des Villes Audrains avec aménagement d'un parking au nord de l'école « Chez Nous » dont la surface avait été réduite d'environ 400 m<sup>2</sup> par délibération en date du 07/06/2004.

Vu la complexité d'aménagement d'ordre technique, cet emplacement réservé sera réduit à une jonction piétonne reliant la rue du Chêne Vert à la rue du Chanoine Ribault.

- **DIT QUE** la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans les journaux suivant :

- OUEST France
- LE TELEGRAMME

- **DIT QUE** le Plan d'occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie de Saint Cast le Guildo aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Sous-Préfecture.

- **DIT QUE** la présente délibération sera exécutoire dès sa transmission au Sous-Préfet après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

\*\*\*

### **CESSION DE TERRAIN PAR LA COMMUNE AUX CONSORTS TROTEL, LECOZ, MACE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Collectivité accepte de céder pour l'Euro symbolique aux consorts TROTEL, LECOZ et MACE des bandes de terrain cadastrées :

- AN n° 696 d'une contenance de 5 m<sup>2</sup>,
- AN n° 695 d'une contenance de 43 m<sup>2</sup>, -
- AN n° 694 d'une contenance de 30 m<sup>2</sup>.

Un document d'arpentage a été établi par Monsieur LALYS, géomètre-expert.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**EMET un avis favorable à la cession de terrain par la commune aux Consorts TROTEL, LECOZ, MACE.**

- **AUTORISE** cette cession pour l'Euro symbolique,
- **CONFIE** à Maître LUSTEAU la rédaction des actes notariés
- **PRECISE** que les frais relatifs à cette opération seront supportés par la Collectivité.

\*\*\*

**CESSION DE TERRAIN RUE DU PARADIS A LA COMMUNE PAR LES CONSORTS  
TROTEL, LECOZ, MACE**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les Consorts TROTEL, LECOZ et MACE acceptent de céder pour l'Euro symbolique à la Collectivité des bandes de terrain cadastrées :

- AN n° 689 d'une contenance de 13 m<sup>2</sup>,
- AN n° 690 d'une contenance de 4 m<sup>2</sup>,
- AN n° 692 d'une contenance de 85 m<sup>2</sup>
- AN n° 684 d'une contenance de 9 m<sup>2</sup>.

Un document d'arpentage a été établi par Monsieur LALYS, géomètre-expert.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**EMET un avis favorable à la cession de terrain rue du Paradis à la commune aux Consorts TROTEL, LECOZ, MACE.**

- **AUTORISE** cette cession pour l'Euro symbolique,
- **CONFIE** à Maître LUSTEAU la rédaction des actes notariés
- **PRECISE** que les frais relatifs à cette opération seront supportés par la Collectivité.

**TRAVAUX**

**REHABILITATION DE L'EGLISE DU GUILDO – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur Daniel ROYAN, Premier Adjoint, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 9 Septembre 2005 approuvant le dossier « Programme de restauration de l'église du Guildo » et sollicitant auprès du Conseil Général l'inscription de cette opération au prochain programme subventionné.

Il rappelle la délibération du 10 Novembre 2006 approuvant la désignation du Maître d'œuvre : le groupement PERRIN MARTIN et E.C.B.

Il propose à l'Assemblée la réalisation d'une première tranche de travaux en 2007 estimée à 109.500 € HT et de solliciter les subventions selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- D.G.E.	30 %	32.850 €
- Conseil Général	20 %	21.900 €
- Conseil Régional	15 %	16.425 €
- Fonds propres Commune	35 %	38.325 €

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**EMET un avis favorable à la demande de subvention pour la réhabilitation de l'église de Notre Dame du Guildo.**

- **DECIDE** de réaliser une tranche de réhabilitation de l'église du Guildo en 2007 estimée à 109.500 € HT et autorise Monsieur BAUDET à signer toutes les pièces nécessaires.
- **AUTORISE** Monsieur BAUDET, Maire, à solliciter les subventions auprès des fonds et organismes cités ci-dessus selon le plan de financement donné ci-dessus et à signer toutes les pièces nécessaires.

## TENNIS

### AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N° 4 AU CONTRAT POUR L'EXPLOITATION PAR AFFERMAGE DES TENNIS MUNICIPAUX

Monsieur LECOUPLIER, Adjoint en charge des Affaires sportives, demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au contrat pour l'exploitation par affermage des tennis Municipaux.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

**EMET un avis favorable à la signature de l'Avenant n°4 au contrat pour l'exploitation par affermage des Tennis Municipaux.**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au contrat pour l'exploitation par affermage des tennis Municipaux annexé à la présente délibération.**

\*\*\*

### LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Après avoir pris connaissance du rapport sur le principe de délégation des équipements tennistiques communaux, présenté par Monsieur Daniel LECOUPLIER, Adjoint en charge des affaires sportives, Conformément à l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une procédure de délégation de Service Public**

- **PROCEDE à l'élection des Membres de la Commission d'Appel d'Offres**

**Sont désignés :**

**Président : Henri BAUDET**

**Suppléant : Daniel ROYAN**

**Membres titulaires ayant voix délibérative**

- Daniel LECOUPLIER

- Pascal HAMON

- Patrice LE QUEFFRINEC

**Membres suppléants**

Josiane ALLORY

Didier AVELINE

Gilles BOURDAIS

**Siègeront à cette commission avec voix consultative :**

- Le receveur Municipal

- Un représentant de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

Dans notre situation, deux types de contrats s'avèrent licites pour cette délégation de service public : le bail emphytéotique administratif et le contrat d'affermage.

Considérant notamment :

D'une part pour la commune,

- l'exonération des charges d'entretien et d'investissement sur le site,
- l'obligation pour le preneur d'obtenir l'agrément de la Collectivité pour la réalisation de ses projets,

et d'autre part pour le preneur,

- une possibilité d'organiser son activité sur du long terme
- une possibilité de cession à un tiers subrogé

Monsieur LECOULPIER propose que soit retenue l'option préconisée par la Commission des Tennis qui s'est réunie le 15 janvier 2007 à savoir « passation d'un bail emphytéotique administratif ».

Monsieur FERNANDEZ dénonce cette proposition qui voit la Commune céder gracieusement à un privé l'équivalent d'un fond de commerce avec comme seul retour une redevance se référant au montant des intérêts d'emprunt relatifs à l'acquisition de notre équipement.

Il considère que cette gestion ne pourra faire face aux charges d'exploitation et craint une détérioration à moyen terme de l'état de l'équipement.

Il propose la reconduction d'un contrat d'affermage.

Monsieur BAUDET demande un vote à bulletins secrets.

**Le Conseil Municipal, après un vote à bulletins secrets, par 12 voix Pour, 8 voix Contre et 1 bulletin blanc,  
- RETIENT la formule de « BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF »**

#### DIVERS

#### **AUTORISATION SIGNATURE AVENANT N° 1 A LA CONVENTION TRIENNALE D'ACTION 2006-2007-2008 – N° 2006/01 POUR L'ENTRETIEN DE SENTIERS GR34 AVEC PENTHIEVRE ACTIONS**

Monsieur HAMON, Adjoint, demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale d'action 2006 – 2007 – 2008 - en faveur de l'emploi et de l'insertion n° 2006/01 pour l'entretien d'un sentier GR 34 avec l'association « Penthievre-Actions » de Lamballe.

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention triennale d'action 2006 – 2007 – 2008 – n° 2006/01 en faveur de l'emploi et de l'insertion n° 2006/01 pour l'entretien d'un sentier GR 34 avec l'association « Penthievre-Actions » de Lamballe annexée à la présente délibération**  
- **SOLLICITE l'aide du Conseil Général**

\*\*\*

#### **AUTORISATION SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE DU 01/01/2007 AU 31/12/2009 POUR L'ENTRETIEN DES SENTIERS AVEC L'ASSOCIATION REGIONALE « ETUDES ET CHANTIERS DE BRETAGNE »**

Monsieur HAMON, Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la convention pluriannuelle d'entretien des sentiers signée avec l'Association Régionale « Etudes et Chantiers de Bretagne » pour la période du 01/01/2006 au 31/12/2008.

Considérant l'ouverture du sentier littoral dans le secteur du Guildo modifiant le linéaire à entretenir, il demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à annuler la convention précitée et à signer une nouvelle convention pour les années 2007 à 2009 avec l'Association Régionale « Etudes et Chantiers de Bretagne »

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**  
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'entretien des sentiers, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 31 décembre 2009, avec l'association Régionale « Etudes et Chantiers de Bretagne » annexée à la présente délibération**

- **SOLLICITE l'aide du Conseil Général**

\*\*\*

**AUTORISATION SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE – ANNEES 2006-2007-2008 POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS AVEC LE CAT 4 VAULX JARDIN DE CORSEUL**

Monsieur HAMON, Adjoint, demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention pluriannuelle d'entretien des espaces verts avec le « CAT 4 VAULX JARDIN » pour les années 2006-2007-2008

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **EMET un avis favorable à la signature d'un avenant à la convention pluriannuelle – Années 2006-2007-2008 pour l'entretien des espaces verts avec le CAT 4 VAULX JARDIN de Corseul.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'entretien des espaces verts avec le « CAT 4 VAULX JARDIN » pour les années 2006-2007-2008 annexée à la présente délibération**
- **SOLLICITE l'aide du Conseil Général**

\*\*\*

**CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES – MODIFICATION D'UNE OPTION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 3 février 2003 l'autorisant à signer une convention avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor concernant l'aide à l'informatisation de la Collectivité.

Il rappelle en effet que « le Centre de Gestion, au-delà de sa mission obligatoire de gestion de la Fonction Publique Territoriale, développe depuis de nombreuses années un ensemble de prestations d'aide et de conseil aux collectivités territoriales du Département.

Alors que les missions institutionnelles découlent directement de la Loi et sont financées par une cotisation obligatoire des collectivités affiliées, les autres prestations donnent lieu à des conditions particulières d'intervention et à des contributions spécifiques soit par cotisations additionnelles, soit par facturation à l'heure ou à l'acte ».

Il propose de retenir, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'option n° 4 (au lieu de l'option n° 2) ; à savoir :

- « Forfaits annuels Assistance sur les logiciels de gestion des partenaires et sur l'environnement bureautique »  
Coût annuel : 700 €
- « Sessions de formation au CDG » - Coût par agent : 22 €

**Le Conseil Municipal, après un vote à main levée, à l'unanimité**

- **EMET un avis favorable à la modification d'une option de la convention avec le Centre de Gestion des Côtes d'Armor relative aux missions optionnelles.**
- **OPTE pour l'option n° 4 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007**

**INFORMATIONS**

Le bilan déficitaire de la **PISCINE** pour l'exercice 2006 a été communiqué aux membres du Conseil Municipal. Il s'élève à 223 477 €.

## **EHPAD**

Monsieur BAUDET annonce la probable augmentation consécutive de la subvention allouée à l'EHPAD pour l'année 2007.

## **NOMINATION**

Monsieur BAUDET informe que **Monsieur Yves SABOURET** a été nommé Président de la Fondation de France et il rappelle les missions de solidarité sociale de cette fondation qui a accompagné, en 2006, près de 600 fondations sous son égide et distribué 81 millions d'euros sous la forme de 7 000 subventions, prix et bourses.

## **Prochaines dates de réunions :**

- Commission de Finances pour l'examen des demandes de subventions 2007 : lundi 29 janvier
- Conseil Municipal pour le vote des subventions 2007 : vendredi 9 février
- Commission de Finances pour l'examen du projet du BP 2007 : lundi 12 mars
- Conseil Municipal pour le vote du BP 2007 : Lundi 19 mars

\*\*\*

## **MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR PROJET DE MODIFICATION DU P.O.S**

### **AVIS AU PUBLIC**

Par arrêté du 24 janvier 2007 le Maire de Saint-Cast le Guildo a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols, ouverture partielle à l'urbanisation de la zone 35 Nacs, boulevard de l'Arguenon - Avenue des Tilleuls.

A cet effet, Madame DALBAN a été désignée par le Tribunal Administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Cast du 26 février au 29 mars 2007 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de 09 h à 12 h et de 14 h à 17 h sauf le lundi de 09 h à 12 h et de 14 h à 16 h et les samedis de 09 h 30 à 12 h 00.

Le commissaire-enquêteur, recevra en mairie le lundi 26 février de 09 h à 12 h, le vendredi 9 mars de 14 h à 17 h, le samedi 17 mars de 9 h 30 à 12 h, le jeudi 29 mars de 14 h à 17 h.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le P.O.S. pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

## PERMIS DE CONSTRUIRE



- **P.C.06M1097** déposé par M. DERIGNY Thierry, 18, rue des Vallets, pour l'extension d'une maison individuelle
- **P.C.06M1100** déposé par M. PILARD, rue de Haute Lande, pour l'extension d'un bâtiment artisanal
- **P.C.06M1102** déposé par M. et Mme ALLORY Guy, 1 bis, rue des Tiolais, pour l'extension d'une maison individuelle
- **P.C.06M1107** déposé par M. et Mme MARCHAND Jacques, rue les Landes de la Brosse, pour la construction d'une maison individuelle
- **P.C.06M1108** déposé par M. et Mme CHAMPOISEAU Loïc, 37, Boulevard de la Garde, pour une extension
- **P.C.06M1109** déposé par M. et Mme NEVEU Jean-Claude, 44, rue de la Fresnaye, pour la construction d'une annexe
- **P.C.06M1115** déposé par M. TOUBLANC André, l'Hôpital, pour la construction d'un bâtiment d'élevage
- **P.C.06M1127** déposé par M. MANIVEL Jean-Luc, rue du Moulin Bily, pour la construction d'une maison individuelle
- **D.T.06M6043** déposée par Mme SCHROEDER Christine, 8, rue du Sémaphore, pour l'ouverture d'une fenêtre
- **D.T.06M6044** déposée par M. LECOULIER Daniel, 1, rue Roger Vercel, pour un abri de jardin
- **D.T.06M6045** déposée par Mme ACCART Suzanne, 10, rue de la Bassière, pour l'extension d'une plateforme pour création d'un accès handicapé
- **D.T.06M6046** déposée par M. JOUAN Pascal, 9, rue des Quatre Vaux, pour la transformation d'une porte de garage en fenêtre, suppression porte d'entrée et transformation d'une fenêtre par une baie
- **D.T.06M6048** déposée par M. DUMESNIL Bernard, rue de Caharet, pour une clôture
- **D.T.06M6054** déposée par la Commune rue du Chanoine Ribault, pour implantation de dispositif antennes et faisceaux sur l'église par SFR
- **D.T.06M6057** déposée par M. BEQUET Yannick, rue de la Ville Eon, pour une serre
- **D.T.06M6059** déposée par M. DENOUAL Laurent, rue de la Mardreux, pour une clôture
- **D.T.06M6060** déposée par M. LIMON Sylvain, 38 et 40, rue de la Fossierolle, pour ravalement de façade et ouverture d'une fenêtre
- **D.T.06M6177** déposée par M. LEPEU Gaëtan, 10, rue du Moulin d'Anne, pour la pose de 2 velux

## URBANISME

L'article 26 de la loi du 13 juillet 2006, codifié à l'article 1529 nouveau du code Général des Impôts a créé une taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme.

Cette taxe étant facultative, la Municipalité, dans l'attente d'une future révision du POS, a décidé de ne pas l'instituer.

## ETAT-CIVIL

### **LORSQUE L'ENFANT PARAÎT...**

le 2 janvier 2007 : Simon GLARDON-VILLENEUVE – 13 allée de la Rabine



### **ILS NOUS ONT QUITTES**

Le 23 décembre 2006 : Jeanne SKRZYPCZAK – 86 ans – 21 rue de la Croix aux merles

Le 5 janvier 2007 : Suzanne FRELAUX – 83 ans – 10 rue de la Bassière

Le 13 janvier 2007 : Gaston DUGROS – 93 ans – 6 rue du tertre Rimbourg

Le 18 janvier 2007 : Joséphine DELAMOTTE – 94 ans – 13 rue Rioust des Villes Audrains

Le 23 janvier 2007 : Serge BUZON – 47 ans – 21 rue des Glaïeuls - Pléneuf Val André

Le 23 janvier 2007 : Philippe GAUTIER – 39 ans – Le Clos Chatel

Le 23 janvier 2007 : Gérald PIERRE – 34 ans – La Couarde - Plébouille

**Naufrage du « MANUREVA »**

9 heures, un vieil homme, du Boulevard de la Mer, observe le tourbillon d'embarcations, d'hélicoptères, de sauveteurs qui ont la rage de retrouver leurs frères engloutis, à deux encablures du port.

- Sont-ils trois ? Non, ils sont quatre...

Le vieil homme, spectateur angoissé et inutile, tremble de froid et d'effroi...

- Vous pleurez monsieur ?

- Non, ce sont les embruns, les vents et les flots sont déchaînés

- Oui, vous pleurez, les embruns sont les larmes de la mer quand elle tue les hommes qui l'aiment et qui en vivent... !

Ainsi, nous avons perdu l'espoir de revoir nos trois marins à jamais disparus :

**Philippe, Serge, Gérald.**

Leurs familles sont en larmes, en colère, en deuil, avec les pourquoi, les comment, les expertises, les hypothèses, les preuves, les silences glaçants, les bavardages inaudibles, les peurs, le désespoir, les projets brisés...

Copains, amis, collègues et anonymes manifestent par leur présence, compassion, désolation, solidarité, respect. Leurs brassées de fleurs expriment leur amitié, le don et les pensées ou prières secrètes.

Notre Commune est aussi en deuil, frappée par ce malheur et cet incompréhensible accident de professionnels réputés. La Municipalité a mis tous ses moyens humains et matériels pour faire face à ce brutal accident. Cet injuste sort s'inscrira définitif dans son histoire.

La Communauté des croyants a célébré leurs funérailles avec une assistance recueillie et si large, que l'église en est trop petite.

Le pardon, la miséricorde, la paix et l'espérance en la résurrection et en la vie éternelle sont proposés et chantés avec cœur.

« Oui, nous nous reverrons un jour »

En pensant à ceux qui ont la liberté de ne pouvoir y croire, notre vieil homme soliloque :  
« les mers et les océans dont nous sommes nés ne sont-ils pas le miroir des cieux ? »

Saint-Cast le Guildo le 23 janvier 2007  
Henri MACKIEWICZ

La Commune ouvre une souscription de solidarité pour les victimes de la tragédie du MANUREVA.  
Libellez vos chèques au nom du CCAS et adressez-les à la Mairie qui vous délivrera un reçu.

## **FORTUNE DE MER**

### **Saint Cast Le Guildo est en deuil**

La Communauté des gens de mer vient de voir s'aggraver le lourd tribut qu'elle paie à l'océan nourricier mais aussi, parfois, d'une brutale cruauté.

Trois marins, victimes de ce milieu violent et hostile que les travailleurs de la mer affrontent chaque jour pour que vivent les leurs, manquent aujourd'hui dans le Port à l'heure des appareillages.

Trois familles effondrées subissent sans comprendre ce drame injuste et aveugle et regardent leurs enfants avec l'angoisse insupportable de l'avenir gâché.

A tous ceux qui pleurent, à tous ceux qui souffrent au lendemain de cette tragédie, nous disons notre compassion et notre fraternité.

\*\*\*

## **VŒUX DU MAIRE**

C'est dans une salle d'Armor comble qu'Henri BAUDET a présenté pour l'avant dernière fois ses vœux aux habitants de la Cité.

Dans le détail, il a exposé à ses concitoyens attentifs, les projets qui devraient voir le jour avant la fin de son mandat.

Le difficile accouchement du Port, l'imminente liaison piétonne, le devenir de la salle d'Armor et l'avènement d'une importante résidence de tourisme ont nourri son propos qu'il avait débuté par sa préoccupation solidaire à l'endroit des personnes âgées, souffrantes ou en situation de précarité.

Auparavant, la Directrice Générale des Services, Madame OCTAVE-ROLLAND, s'était faite l'interprète des personnels pour présenter leurs meilleurs vœux à la Municipalité, à l'ensemble des Elus et à la population.

Sur un registre où la fraternité le disputait à la convivialité, Pascale a présenté un bilan positif de l'action municipale en 2006 et dessiné la perspective pour les mois à venir.

Elle a rappelé la mission d'assistance des services municipaux, leur capacité d'écoute et leur grande disponibilité pour solutionner les problèmes de nos concitoyens.

Après l'évocation des événements familiaux et professionnels ayant affecté ses collègues, Madame OCTAVE-ROLLAND disait sa conviction d'un futur Castin / Guildocéen chaleureux, dynamique, accueillant et solidaire.

\*\*\*

## **RECENSEMENT**

Les agents recenseurs visitent actuellement toutes les résidences de la Commune.

Leur mission s'achevant le 17 Février, il est demandé à nos concitoyens qui n'auraient pas été recensés de se signaler en Mairie dès le 15 Février.

Les périodes futures riches en élections feront bon usage d'une évaluation précise de notre population.

## ACCUEIL DES ETRANGERS

Les personnes étrangères installées durablement sur le territoire Français ont la possibilité, sous conditions, d'engager une procédure dite de regroupement familial afin de demander à se faire rejoindre par tout ou partie de leur famille proche restée au pays d'origine ou exceptionnellement déjà présente sur le territoire.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, toute nouvelle demande de regroupement familial devra être envoyée directement à l'adresse suivante :

- direction de la réglementation et des libertés publiques
- bureau des libertés publiques et de la nationalité
- Préfecture des Côtes d'Armor, 1, place du Gl de Gaulle – BP 2370 22023 SAINT BRIEUC Cedex

\*\*\*

## SERVITUDE LITTORALE : LE SCHÉMA GENERAL EST ACHEVÉ

Saint Cast le Guildo peut être fière de posséder près de 25 KM de chemin littoral qui ourlent ses côtes du Port du Guildo au Port St Jean.

L'été 2006 a vu l'ouverture de la partie du château du Val, propriété de M et Mme de la Blanchardière, dominant les Pierres sonnantes et à l'ombre d'arbres gigantesques.  
Le 1<sup>er</sup> février 2007, le parcours de la servitude littorale d'État, discuté et approuvé en enquête publique, est abouti.

Depuis le mois de novembre, les derniers travaux ont permis d'ouvrir la sente de la zone conchylicole au Tertre de St Jaguel.



Les passages de la zone conchylicole, de la Roche aux fées et le chemin des Moines, en dessous des Epinettes (ou le Port aux oranges, selon les versions) sont réalisés.

Maintenant tout est terminé. Allez-y, marchez !

Merci à toute l'équipe dinannaise de l'entreprise d'insertion « Études et Chantiers » et en particulier à Gilles LEDOU, l'encadrant, qui ont fait du débroussaillage, de la maçonnerie et de la conception d'embranchements.

Merci à Monsieur DELIN qui a réalisé lui-même l'ouverture du passage sur sa propriété.

Merci à l'association des amis des sentiers qui a constamment donné ses précieux conseils et qui a assuré le balisage aux normes officielles des chemins de Grandes Randonnées.

Merci à tous les propriétaires concernés par le passage de la servitude d'État qui ont parfaitement accueilli l'équipe d'Etudes et Chantiers.

Merci à Monsieur MANDON de la DDE qui a représenté efficacement les intérêts de l'État dans la mise en place de la servitude de passage chez les propriétaires, toujours à leur écoute mais défendant d'abord l'intérêt collectif.

Un rappel aux randonneurs qui vont profiter du nouveau tracé : là comme partout sur le GR et les autres chemins, respectez la nature, ne cueillez rien, ne laissez rien sur votre passage.

Vous êtes sur des territoires mis à **vos** disposition mais qui sont souvent des domaines **privés**.

**Pensez-y toujours et respectez-les.**

Pascal HAMON

## LIAISON PIETONNE

Trois documents majeurs complètent définitivement le dossier de réalisation de la liaison piétonne.

### 1/ - la déclaration d'utilité publique

Véritable feu vert de l'opération, cet arrêté a été pris par Monsieur le Préfet le 13 décembre 2006

### 2/ - la convention

Elle a pour objet de fixer les conditions auxquelles est consentie la superposition de gestion établie entre l'Etat et la Commune de la dépendance du domaine maritime correspondant à la liaison piétonne.

### 3/ - l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau

Considérant que les effets de l'ouvrage sur l'environnement sont minimisés par diverses mesures prévues et que ces mesures concilient l'activité avec l'environnement aquatique, Monsieur le Préfet a pris le 12 janvier 2007 un arrêté d'autorisation de la liaison piétonne au titre du Code de l'environnement et au titre de la loi sur l'eau et milieux aquatiques.

\*\*\*

## NOMINATION

Monsieur BAUDET a officiellement informé le Conseil Municipal de la récente nomination de **Monsieur Yves SABOURET** à la présidence de la Fondation de France. Saint-Cast le Guildo s'honore de cette distinction qui voit son ancien Maire présider à la destinée de cette prestigieuse institution qui, en 2006, a accompagné près de 600 fondations et distribué 81 millions d'Euros sous la forme de 7 000 subventions, prix et bourses.

\*\*\*

## PROMOTION

Le lieutenant Guy VIMONT ayant demandé à être relevé de ses fonctions pour demander sa mutation au sein du S.D.I.S. 35, **l'adjudant Bernard ISERN** a été nommé Chef de Centre du C.I.S. de Saint Cast le Guildo (centre d'incendie secours) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2007. Félicitations au nouveau responsable de nos soldats du feu.

\*\*\*



## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ST CAST LE GUILDO

### Anniversaire

La bibliothèque municipale fête ses **10 ans** !

Dans le cadre de son anniversaire, la bibliothèque municipale organise un :

### **Concours de dessins et/ou Bande dessinée**

ouvert à tous les enfants de la commune, en deux catégories : 4 à 8 ans, et 8 à 11 ans, sur le thème du livre.

Tout participant devra déposer son œuvre à la bibliothèque municipale située rue Léonie Corre à Notre Dame du Guildo, en précisant son nom, son âge et son adresse, avant le 21 Février 2007, aux heures d'ouverture de la bibliothèque, le mercredi et le samedi de 10 h 30 à 12 h, ou par courrier.

Les gagnants de chaque catégorie seront récompensés et la remise des prix aura lieu à 11 heures, lors de la manifestation qui se déroulera de 10 h 30 à 13 h le **samedi 3 mars 2007**, à l'occasion du dixième anniversaire de sa création.

Les bénévoles de la bibliothèque vous proposent un choix important de romans, livres jeunes, documents, revues... Ils vous garantissent un accueil chaleureux et vous espèrent nombreux à ce rendez-vous.

Responsable : Yvette GUEHENNEUC

Renseignements : 02 96 41 10 40 ; 02 96 41 16 01 et 02 96 41 13 87

\*\*\*

### ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la Communauté de Communes a créé son Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) fin 2004. Ce nouveau service ne concerne que les propriétaires de bâtiments non raccordés au réseau d'assainissement collectif. Le SPANC a donc un budget séparé et s'équilibre par les redevances des abonnés (usagers du service).



Nous avons effectué en 2005/2006 le premier contrôle de bon fonctionnement et d'entretien de votre installation d'assainissement non collectif, par l'intermédiaire d'un bureau d'étude prestataire. Le contrôle sera effectué tous les 4 ans. Le montant du marché pour effectuer le premier contrôle est de 197 897,6€ HT. La Communauté de Communes a perçu des aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (50%), du Conseil Général (20%), et du Conseil Régional (10%). Le service Public d'Assainissement Non Collectif emploie actuellement un technicien et un agent technique sera embauché début 2007. Les principales dépenses de ce service sont les charges salariales et l'investissement en équipement informatique et outils pour effectuer le travail sur le terrain.

Le contrôle de fonctionnement coûte 90 € HT pour les 4 années (entre le premier contrôle et le prochain), il a été décidé d'annualiser ce coût afin d'en faciliter le paiement par le propriétaire. Une première redevance de 30 € HT vous a été demandée l'année du diagnostic. Une redevance de 20 € vous sera demandée cette année et les prochaines années jusqu'au prochain contrôle. La facture vous sera adressée directement par le Trésor public et sera à payer auprès de ce service.

\*\*\*

**TRI SELECTIF** : de bonnes habitudes ont été prises, il faut continuer.

L'effort à poursuivre en matière de tri sélectif concerne chacun d'entre nous car les résultats influenceront obligatoirement sur le montant de nos taxes et de nos impôts.

**RAPPEL** : les bouteilles plastiques et les petits cartons sont à jeter dans les conteneurs à emballages ménagers (conteneur jaune) et non dans les ordures ménagères.

### DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (D.E.E.E.)



Depuis le 15 novembre 2006, la loi fait obligation de recycler les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Lorsque vous achetez un matériel neuf, le vendeur perçoit une taxe comprise dans le prix d'achat et a obligation de reprendre le matériel usagé : 1 pour 1.

Si vous gardez votre matériel pour le porter en déchetterie vous paierez deux fois !.

## **AIDES AUX PLANTATIONS de HAIES BOCAGÈRES POUR LES PARTICULIERS**

La haie, le boisement ou les talus sont utiles pour protéger les cultures, le bétail ou pour lutter contre l'érosion, les inondations et les pollutions. Ils peuvent aussi être utilisés pour intégrer le bâti dans le paysage et sont garants de la biodiversité (de nombreuses espèces en dépendent).

La Communauté de Communes du Pays de Matignon vient d'engager toutes les communes de son territoire dans un programme bocage par la signature d'une convention avec le Conseil Général des Côtes d'Armor. Dans ce cadre, les particuliers qui le souhaitent peuvent bénéficier d'aides pour la plantation de haies bocagères (au moins 100 mètres), de boisement (de 20ares à 1ha) ou pour créer des talus (au moins 50 mètres). Les haies et boisements proposés ne peuvent servir à séparer deux constructions, ils doivent être, au moins pour partie, limitrophe de l'espace rural.



Le Conseil Général des Côtes d'Armor prend en charge 60% du montant hors taxe, le particulier reversant à la Communauté de Communes les 40% restants et la TVA. Les dossiers d'inscription sont à retirer et à déposer complétés à la Communauté de Communes du Pays de Matignon pour le 31 janvier 2007 au plus tard. Pour tout renseignement, contacter Michel ELEDJAM au 02.96.41.15.11.

\*\*\*

### **RAPPEL**

Avant d'entreprendre la **réalisation d'une clôture**, vous devez impérativement déposer en Mairie une demande de déclaration de travaux.

Concernant le type de clôture le règlement du plan d'occupation des sols précise que lorsqu'elles bordent le domaine public (le long des rues, places ou chemins, ainsi que le long du littoral) – ou sur les premiers mètres lorsqu'elles y aboutissent – l'usage de plaques de béton préfabriquées est interdit ; les clôtures ne peuvent émerger de plus d'1,50 m du terrain naturel ou de la chaussée ;

Toutefois, la hauteur des clôtures qui bordent le domaine public peut excéder 1,50 m lorsque celles-ci sont constituées d'une maçonnerie de pierre d'aspect identique à celui relevé le plus fréquemment dans la commune ou lorsqu'elles forment un prolongement de la construction et à condition d'être revêtus d'un matériau d'aspect identique ou du moins s'harmonisant avec celui de la construction principale.

En limite séparative et en fond de parcelle, l'usage de plaques de béton préfabriquées peut être autorisé, mais sur une seule hauteur (0,50 m).

## A LA DECOUVERTE DE NOTRE PATRIMOINE

### Retour vers la toponymie de la commune

Dans le numéro 107 du Journal Municipal, en novembre 1999, nous avons publié le texte suivant concernant « les pierres Sonnantes » en nous référant à la tradition.

**PIERRES SONNANTES** (les) : *curiosités du pays, ces pierres situées en face du château du Guildo, sur la rive gauche de l'Arguenon, se sont détachées par l'érosion de la falaise du Petit Bois précédant le château du Val. Ces gros rochers d'amphibolite frappés par un galet donnent un son métallique argentin « surtout l'un, le plus gros, le mieux placé, le mieux suspendu, la vraie pierre sonnante, rend un son pur et cristallin, un son de cloche... » écrit le chanoine Tréguy. Elles font partie de l'imaginaire guildocéen : restes d'une « houle » aujourd'hui disparue ? ou vomissements de Gargantua ? Celui-ci, l'estomac rempli de cailloux avalés à Languédias, qu'il voulait transporter à Plévenon (on connaît « le doigt de Gargantua » près de Fort la Latte aurait été écœuré en passant au Guildo par les odeurs d'un bateau jaguen transportant des raies pas très fraîches !! Rabelais se serait inspiré de ces légendes de l'Ouest pour écrire les aventures de ce bon géant.*

Il y a deux ans, le « Groupe patrimoine » préparant son étude sur « Le Guildo et la Vallée de l'Arguenon » a voulu aller plus loin et Andrée Richard, en particulier, a interrogé l'université de Rennes.

#### Le coin des spécialistes

*La tradition veut que les pierres sonnantes soient des amphibolites.*

*Pour les géologues contemporains, il n'y a pas d'amphibole dans la minéralogie de cette roche et elle n'est pas métamorphique. Une amphibolite est, par définition « une roche à amphibole et feldspath plagioclase du métamorphisme général ».*

*L'observation de l'affleurement par les scientifiques leur a permis de constater que cette roche est intrusive dans les roches environnantes à la faveur de fissures dans les roches préexistantes.*

*Il s'agirait donc d'une dolérite, roche magmatique basique, massive, très dense, proche des basaltes.*

*La région de l'Arguenon fait partie du massif puissant de Saint-Malo datant du paléozoïque primaire soit environ 540 millions d'années.*

*Au Guildo le filon de dolérite est intrusif dans les migmatites de Saint Malo. Ce filon date de la fin de l'ère primaire ou du début de l'ère secondaire lorsque le socle Armoricaïn s'est fissuré. Il aurait par conséquent 350 à 250 M.A et donc serait beaucoup plus jeune que les migmatites de Saint Malo.*

*Les blocs de dolérite constituant les « Pierres Sonnantes » sont très altérés et cette altération aboutit à des blocs plus ou moins arrondis.*

Jean PLAINE  
Professeur de Géologie

## Des gens de l'Isle et d'ailleurs

### 30. Du lapin.

Le Capitaine Louis Pierre, de N. D. du Guildo, a vraiment de la chance. Ces derniers huit jours, profitant d'une jolie brise de Suroît, il a fait du Nord-est. En vue des Sorlingues le vent est remonté au Nord-ouest, comme pour le saluer. Dans la journée de demain, 15 Octobre, sur un seul bord, le quatre-mâts « Ferdinand-Amélie » touchera le Havre.

Au fronton de la dunette, le Vieux est aussi fier qu'il est heureux. Depuis dix huit ans qu'il navigue au long cours, il n'a jamais effectué de route aussi parfaite...

Pourtant, le sort aurait pu lui être fatal : Avant d'appareiller de Dunkerque il avait accepté l'invitation de la cousine de l'armateur. N'osant pas refuser le plat servi, il avait mangé de bon appétit : il comptait n'appareiller que le lendemain.

Mais, au dessert, contre-ordre : le bateau devait passer la nuit en rade. Le remorqueur attendait. Il rejoignit son bord sans avoir eu le temps de digérer *le civet de lapin* qu'il venait d'avaler.

Quelques semaines plus tard, dans le Pot au Noir, le Vieux ne quitta pas la dunette.

Dix jours seulement pour attraper les Alizés de Suet ! C'était un exploit : il lui était arrivé d'y rester encalminé près de deux mois. A peine avait il eu l'audace de croire à sa chance que la crainte qui lui tenait le ventre depuis l'appareillage réapparut. Pour être prêt à affronter la malédiction du civet englouti à Dunkerque, il se jura de rester vigilant.

Puis ils doublèrent l'Ile des Etats. Dans le vent d'Ouest, les quarantièmes rugissaient. Pendant un temps ils naviguèrent de conserve avec un trois-mâts de la Compagnie Laïetz de Hambourg. Présence rassurante en ce bout de monde. Au septième jour l'Allemand laissa abattre : sans doute était-il là, à essayer de passer, depuis trop longtemps ! Il allait faire le grand tour, par le Cap de Bonne Espérance. En se frottant le ventre, le Vieux se

demanda s'il n'allait pas le suivre. La « bête » servie à Dunkerque n'ayant pas encore fait son effet, ne convenait-il pas de rester prudent ?

C'était un soir qu'il était seul avec l'homme de barre, les yeux à l'horizon où l'Allemand, dans les creux de la houle, disparaissait. Il passa sa langue au bas de sa moustache salée d'embruns. Il s'approcha du compas. Il jeta un coup d'œil à la mature, sourit au timonier et prit sa décision. Prêt à payer la dette contractée lors de son dernier repas à terre, il allait affronter son destin.

Deux jours après le fort vent d'Ouest passa au sud faisant chuter la température. Le thermomètre frôla les -10. Ils firent du Nord-ouest et doublèrent le Horn. L'estomac léger, le Capitaine, debout à la dunette, nargua la montagne.

- Ces histoires de « bête » ne seraient elles qu'enfantillages ? Superstitions idiotes ?

En se frappant du creux de la main le front qu'il disait être de bois, il cracha sous le vent et convint de rester sur ses gardes : il lui restait de longs mois de navigation avant de toucher l'Europe.

Ils firent escale à Valparaiso en Juin, appareillèrent d'Iquique en Juillet. Ils n'avaient aucune nouvelle de France. Le retour fut rapide et sans problème.

Le Vieux savoure cette douce soirée d'Octobre. La nuit est claire. Sur tribord clignote le feu des Casquets. Il lâche au vent un rôt bruyant. Il est de retour chez lui, libéré, maître de son destin. Il sourit à l'horizon, en se jurant de ne plus jamais ajouter foi aux vieilles croyances, aux imbéciles superstitions.

Cette nuit du 14 au 15 Octobre 1914, le Ferdinand-Amélie, à l'armement Bordes, faisant route vers Le Havre, fut torpillé au large de Cherbourg par un sous-marin Allemand. Le Capitaine Louis Pierre, de N.D du Guildo, coula avec son navire.

F.H

# TOURISME INFOS

[www.saintcastlequildo.com](http://www.saintcastlequildo.com)

## Janvier !

Le mois des inventaires, des bilans, des analyses.  
Le mois aussi des objectifs, des résolutions, des projets.

Il en est de même pour l'Office de Tourisme.

Coté bilan, des finances saines, des nouveaux services appréciés (exemple : point d'accès Internet), une équipe toujours plus efficace, des locaux réaménagés, une fréquentation en hausse, etc.

Coté projet, un changement de mobilier pour rendre l'accueil plus convivial et plus pratique, pour ceux qui attendent le service comme pour ceux qui le rendent, un programme d'animations originales, le souci renforcé d'un travail ensemble avec nombre de partenaires (exemple UCAC pour les marchés de nuit), etc.

Coté projet, aussi, le souci renforcé de peser de tout son poids pour voir se concrétiser les infrastructures tant attendues, liaison piétonne, salle d'Armor reconfigurée, port, etc.

Traditionnellement ce mois de janvier est un peu « vide ». Pourtant cette année, pendant ces week-ends récents, à la température anormalement printanière, beaucoup de personnes ont cheminé le long de la grande plage. C'est la preuve que notre station a les moyens d'attirer nombre de visiteurs pour un petit temps de nature dominical. Sachons valoriser ce potentiel !

Tout cela sera développé au cours de la **prochaine Assemblée Générale, lundi 26 mars à 20h 30 salle du Bec Rond.**

Chacun d'entre vous y est chaleureusement invité car le développement touristique est un peu l'affaire de tous !

Jean-François Girard

\*\*\*

Ce billet touristique fait souvent l'éloge de la baie de Saint Cast avec les adjectifs, jolie, magnifique, splendide, mais mardi 23 janvier elle est malheureusement devenue, durant quelques heures, meurtrière.

L'Office de Tourisme, aux cotés de chacun d'entre vous, s'associe à la peine des familles des marins pêcheurs du MANUREVA, et les prie d'accepter ses plus sincères condoléances.

## DU COTE DES ASSOCIATIONS

### FNACA

Suite à leur Assemblée Générale du Dimanche 19 janvier 2007, les adhérents vous font part des dates retenues pour leurs manifestations :

Le **samedi 17 mars** :

- 18 h 30 au Monument aux Morts du Guildo – Cérémonie du « 45<sup>ème</sup> Cessez-le-feu en Algérie » - Remise de décorations suivie d'un vin d'honneur

- 19 h 30 – Salle des Pierres Sonnantes – Couscous ouvert à tous

Contactez les responsables :

PILARD Gaston : tel : 02.96.41.20.08

CROSNIER Michel : tel : 02.96.41.00.85

JOULAIN Roger : tel : 02.96.41.27.91



Le **Dimanche 29 avril** : Courses cyclistes – Circuit de la Croix aux Merles.

Le **Vendredi 15 Juin** : voyage d'une journée en commun avec le Club des Pierres Sonnantes  
Croisière dans La Rade de Brest et Presqu'île de Crozon.

\*\*\*

### CLUB DES PIERRES SONNANTES

#### - MARCHE

**Mercredi 7 et 21 Février** : Rendez-vous à 14 heures place de l'Eglise.

#### - CLUBS ORDINAIRES

**Mercredi 14 et 28 Février** :

Jeux divers (cartes, scrabble ...) à partir de 14 heures à la Salle des Pierres Sonnantes  
gouter en fin d'après midi.

**Mercredi 14 Février** :

Après midi crêpes-cidre offerts par le Club à l'occasion du mardi-gras à 14 heures  
salle des Pierres Sonnantes.

S'inscrire avant le Vendredi 9 Février auprès de :

Marie-Thérèse OLERON

☎ . 02 96 41 07 45

Odile HAMONIAUX

☎ . 02 96 41 20 35



#### - SCRABBLE

**Tous les Mardis** à 14 heures Salle d'Avaugour : scrabble en duplicate ou classique. Ouvert à tous les adhérents.

#### - ENCADREMENT

**Tous les jeudis** à 14 heures Salle d'Avaugour : Atelier d'encadrement animé par Madame ROCHE



\*\*\*

## **ECLD - Paroles d'un soir : «Les oiseaux des marais »**

Pour rappel : afin de respecter au mieux les congés de février, la prochaine séance de « Paroles d'un soir » aura lieu le **Vendredi 2 mars - Salle Penthievre, 20h 30.**

Séance ouverte à tous et gratuite

**Mr Yannick Bourgault** répondra à la demande réitérée du public.

Ce grand chasseur d'oiseaux est des plus pacifiques puisqu'il les poursuit et les ramène en photos.



\*\*\*

## **CYCLO – RANDONNEURS DE LA PRESQU'ILE CASTINE**

### **Horaires de départ**



### **LE DIMANCHE**

- : 9 H MI-OCTOBRE – NOVEMBRE – DECEMBRE – JANVIER – MI-FEVRIER. *Départ de Matignon*
- 8 H 30 MI-FEVRIER (18 fév.) – MARS *Départ de Matignon*
- 8 H Début AVRIL (8 av.) – MAI – JUIN *Départ de Matignon*
- 8 H JUILLET – AOUT *Départ de Saint-Cast*
- 8 H 30 SEPTEMBRE – MI-OCTOBRE *Départ de Matignon*

### **EN SEMAINE :**

Circuits libres : - Le **mercredi** : Départ à 14 H de MATIGNON  
(Sauf pour JUILLET – AOUT : départ le jeudi à 8H30 de SAINT CAST)  
Toute l'année : Départ le **vendredi** à 14 H de MATIGNON

### **VTT :**

En juillet et en août, randonnée V.T.T. chaque **mercredi** :  
Départ à 18 H de l'office de Tourisme de Matignon



\*\*\*

## **CLUB PENTHIEVRE AMITIE**



### **Vendredi 23 Février :**

Repas de carnaval, une surprise pour les personnes costumées ?? Menu et inscription dans la Gazette

### **Vendredi 23 Mars :**

Le Club fête ses 30 ans avec Noël SUZZANN. Inscription et menu dans la Gazette

**Du 10 au 21 mai**, voyage en Russie – Renseignements auprès de Maurice COUPE au 02.96.41.67.93

### **Projets :**

En projet, un Rallye dans Saint-Cast et Notre Dame du Guildo. A l'arrivée, grillade pour tous.

**Vendredi 25 Mai** : Repas salle d'Armor

**Jedi 21 Juin** : Buffet campagnard – salle d'Armor

**Dimanche 1<sup>er</sup> juillet** : Fête de l'été



## Les Amis des sentiers de randonnée

L'association : Les amis des sentiers de Saint Cast le Guildo sont heureux de vous annoncer la naissance d'un long ruban côtier de 4 km 600 partant du Port du Guildo et qui, sans interruption, serpente au plus près du littoral marin jusqu'à la plage de Quatre-Vaux.

C'est l'aboutissement de 4 années de combat loyal mais acharné dont le résultat est d'améliorer le cadre de vie des castins-guildocéens d'abord et des touristes ensuite.

En tant que Président de quelques 70 adhérents favorables à cette ouverture, qu'il me soit autorisé de remercier les propriétaires riverains supportant cette servitude légale de passage sur leur propriété. Ils nous ont aidés et facilités l'accès des ouvriers de l'organisme de réinsertion par le Travail des Rmistes des CHANTIERS de Bretagne dirigés sur place par Gilles LEDOU, lui-même randonneur.

Ces propriétaires sont (en partant du Port du Guildo) :

Monsieur et Madame De la Blanchardière, Madame Françoise BATARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHONNEAU, Monsieur Loïc PERRON, Monsieur Albert HAMON, Madame Jacqueline RENAULT, Monsieur Lucien MARQUER, Monsieur et Madame Marcel LESSARD, Monsieur Serge RENOUARD, Monsieur André BARIL, Monsieur Joseph ROBERT, Monsieur Joseph HAMONIAUX, Monsieur Charles DELIN, Monsieur Bernard COCHET, Monsieur le Dr FAURE, Monsieur LEPETIT-CEREL, Monsieur Joseph EVEN, Madame Liliane FRELAUX, Monsieur Hervé VAUBAN, Monsieur Pierre CHARLOT, Monsieur Patrick SION, Madame Lolita ISERN, Monsieur et Madame BRICHE, Monsieur Albert HAMON.

Grâce au dévouement de Pascal HAMON, Adjoint au Maire, en charge de ces travaux, cette opération, promise en Juillet dernier, respectant les conclusions de l'enquête publique de 2005, a été financée en partie par l'ETAT et pour le reste par moitié par le Conseil Général et par la Commune. Voilà un exemple de l'aménagement durable du territoire en créant du travail à des chômeurs Rmistes habitants de Saint Cast le Guildo.

Venez adhérer à l'association « les Amis des Sentiers de Randonnée » nous avons besoin d'être nombreux pour être forts et aider la réalisation des projets en cours :

La future liaison piétonne partant de la grande plage de Saint Cast a besoin de la réalisation de l'aménagement du Port pour démarrer cette année et pouvoir se prolonger sans risques routiers jusqu'à BEC ROND et ensuite vers la pointe de l'Isle : c'est un sentier du littoral prolongé et sécurisé pour devenir une portion du GR 34 que beaucoup nous envieront.

Guy LANGLOIS



## BLOC NOTES / INFOS

Le **Comité Cantonal d'Entraide du canton de Matignon** est VOTRE association d'aide à domicile. Par son conventionnement avec les caisses de retraite, le Conseil Général des Côtes d'Armor (APA), les mutuelles..., le Comité vous permet d'obtenir des financements pour vos heures d'aide à domicile.

Par son personnel de plus en plus qualifié, par le respect de la réglementation française, il répond à vos préoccupations et s'adapte à votre rythme de vie. Par son agrément qualité, il vous fait bénéficier des avantages fiscaux en vigueur (pour les personnes imposables – récupération de 50 % des sommes versées dans la limite de 15 000 € l'an)

**Permanences** : pour l'ensemble du canton de Matignon – 11 communes :

Du lundi au vendredi à notre bureau de Matignon de 8 h 30 à 18 h – 2 av Narcisse Chambrin – 22550 Matignon

**Permanences décentralisées :**

Secteur de Fréhel, Plévenon, Pléboullé : tous les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois de 10 h à 12 h à la mairie de Fréhel

Secteur de St Denoual, Hénanbihen, Hénansal : tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis du mois de 10 h à 12 h à la Mairie de St Denoual

Pour des renseignements ou une étude détaillée : où vous voulez (à nos permanences, à notre bureau ou chez vous) Rencontrons-nous !

CCE Matignon : BP 25, 2 av Narcisse Chambrin 22550 Matignon Service aide à domicile : 02.96.41.12.47 – Service SSIAD : 02.96.41.15.26

Fax : 02.96.41.14.05 n° urgence week-ends et jours fériés : 06.79.39.01.38

[www.ccematignon.site.voila.fr](http://www.ccematignon.site.voila.fr)      [comite.entraide@wanadoo.fr](mailto:comite.entraide@wanadoo.fr)

\*\*\*

L'entreprise **POLY OUEST COMPOSITES** recherche :

- ✚ Ouvrier d'atelier polyester
- ✚ Activité : fabrication de pièces en polyester pour l'automobile et le bâtiment
- ✚ Expérience souhaitée
- ✚ Statut : contrat à durée indéterminée
- ✚ Horaire : 39 h hebdomadaire
- ✚ Salaire : 1 525 € bruts mensuels

Contactez l'entreprise par téléphone ou adressez lettre + cv à :

Poly Ouest Composites  
Monsieur Jean-Luc SUTY  
L'Epine Briend  
22240 Fréhel  
02.96.41.45.45  
[polyouest@polyouest.com](mailto:polyouest@polyouest.com)

**OFFRE  
D'EMPLOI**

\*\*\*

## Le règlement amiable des litiges

Avant d'entamer une procédure judiciaire longue et coûteuse, il est toujours préférable de tenter de régler les litiges à l'amiable. Le **conciliateur de justice** aide les citoyens dans ces démarches.



### ■ Quel est son rôle ?

Faciliter en dehors de toute procédure judiciaire, le règlement amiable des différends entre particuliers. Il doit arriver à convaincre les personnes en présence. Il ne peut pas trancher un litige ni imposer une décision.

### ■ Quand intervient-il ?

➤ Pour résoudre des affaires:

- Relatives aux conflits entre voisins;
- Concernant des différends entre professionnels et consommateurs;
- De litiges entre propriétaires et locataires;
- De malfaçons ou de règlement de dommages...

Il ne peut pas intervenir pour régler des litiges qui portent sur des droits dont on n'a pas la libre disposition. Il ne traite donc pas de problèmes liés à l'état des personnes (filiation, divorces, garde d'enfant...)

➤ Il intervient lorsqu'un demandeur le sollicite.

**A noter:** Son intervention est gratuite et il est tenu à l'obligation du secret.

### ■ Comment le saisir ?

On peut le contacter par téléphone, par courrier ou en se rendant à sa permanence.

Pour le canton de MATIGNON la permanence du Conciliateur de Justice se tient à la Mairie de Matignon deux fois par mois ☎ 02 96 41 24 40



**Joue pas avec ton permis**

3 verres alignés : permis supprimé !

www.msr-cotesdarmor.com

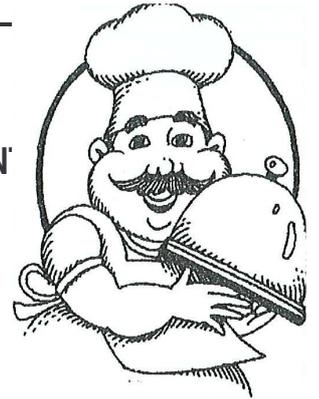
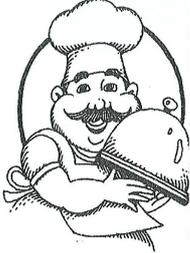
Le Conseil Général,  
à vos côtés pour votre sécurité

PRÉFECTURE DES CÔTES D'ARMOR  
sécurité routière

Conseil Général  
Côtes d'Armor

## SAMEDI 17 FEVRIER

NOTRE DAME DU GUILDO - SALLE DES PIERRES SONNAN'  
A PARTIR DE 20 H.



### REPAS CHEVREUIL ET SANGLIER

10 € ADULTE 5 € ENFANT  
BOISSON NON COMPRISE.

TICKETS A RETIRER AVANT LE LUNDI 12 FEVRIER

CHEZ TROTEL MICHEL  
RAYMONDE BAR

02.96.41.05.94 //  
02.96.41.10.45

PILARD GASTON

02.96.41.20.08

ORGANISATION PAR LA SOCIETE DE CHASSE DU GUILDO

## SAMEDI 10 MARS 2007

SALLE BEC ROND 19 H

### SOIREE COUSCOUS

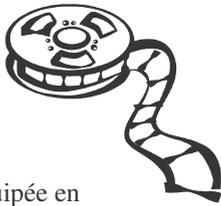
organisée par l'école de football de  
l'E.S St-Cast Le Guildo

Adultes : 11 € // Enfants : 6 €

Kir / Couscous  
Fromage /Dessert



Inscription(s) avant le 15/02/2007 au 06.68.95.75.69 ou au 06.68.18.91.80



Salle équipée en  
**NUMERIQUE**  
**IMAGE ET SON**  
 Salle classée Art et essai

# L'EDEN Cinéma

## Saint-Cast-Le-Guildo

### FEVRIER 2007



SARL Glozel Rennes  
 Retrouvez nos programmes  
 Sur [www.saintcastleguildo.fr](http://www.saintcastleguildo.fr)  
 Répondeur 02 96 41 95 94  
<http://eden.zeblog.com>

MERCREDI 07/02	15h ////////////////	17h ////////////////	20h30 ZONE LIBRE
VENDREDI 09/02	15h ////////////////	17h ////////////////	20h30 ZONE LIBRE
SAMEDI 10/02	15h ZONE LIBRE	17h MAUVAISE FOI	20h30 LE GRAND APPARTEMENT
DIMANCHE 11/02	15h HORS DE PRIX	17h ZONE LIBRE	21h APOCALYPTO -16 ANS
LUNDI 12/02	15h FRANKLIN	17h APOCALYPTO -16 ANS	20h30 MAUVAISE FOI
MARDI 13/02	15h ARTHUR ET LES MINIMOYS EN NUMERIQUE	17h LE GRAND APPARTEMENT	20h30 THE LAST SHOW (V.O.)
MERCREDI 14/02	15h T4XI EN NUMERIQUE	17h LE VILAIN PETIT CANARD	20h30 T4XI EN NUMERIQUE
JEUDI 15/02	15h A LA RECHERCHE DU BONHEUR	17h T4XI EN NUMERIQUE	21h T4XI EN NUMERIQUE
VENDREDI 16/02	15h T4XI EN NUMERIQUE	17h LE VILAIN PETIT CANARD	20h30 ROCKY BALBOA
SAMEDI 17/02	15h T4XI EN NUMERIQUE	17h UNE NUIT AU MUSEE	20h30 T4XI EN NUMERIQUE
DIMANCHE 18/02	15h PICOLO ET SAXO	17h T4XI EN NUMERIQUE	21h LES PETITES FLEURS ROUGES (V.O.)
LUNDI 19/02	15h T4XI EN NUMERIQUE	17h LE SERPENT	20h30 BLOOD DIAMOND
MARDI 20/02	15h UNE NUIT AU MUSEE	17h PARS VITE ET REVIENS TARD	20h30 T4XI EN NUMERIQUE
MERCREDI 21/02	15h ARTHUR ET LES MINIMOYS EN NUMERIQUE	17h T4XI EN NUMERIQUE	20h30 LE SERPENT
JEUDI 22/02	15h T4XI EN NUMERIQUE	17h PICOLO ET SAXO	20h30 ROCKY BALBOA
VENDREDI 23/02	14h ARTHUR ET LES MINIMOYS EN NUMERIQUE	17h ZONE LIBRE	20h30 T4XI EN NUMERIQUE
SAMEDI 24/02	15h T4XI EN NUMERIQUE	17h BLOOD DIAMOND	20h30 L'ILE AU TRESOR
DIMANCHE 25/02	15h L'ILE AU TRESOR	17h T4XI EN NUMERIQUE	21h PARS VITE ET REVIENS TARD
LUNDI 26/02	15h FRANKLIN	17h A LA RECHERCHE DU BONHEUR	20h30 LITTLE MISS SUNSHINE (V.O.)
MARDI 27/02	15h LE SERPENT	17h UNE NUIT AU MUSEE	20h30 T4XI EN NUMERIQUE
MERCREDI 28/02	15h T4XI EN NUMERIQUE	17h LE PETIT MONDE DE CHARLOTTE	20h30 TRUANDS
JEUDI 01/03	15h LE PETIT MONDE DE CHARLOTTE	17h T4XI EN NUMERIQUE	20h30 MOLIERE
VENDREDI 02/03	15h PICOLO ET SAXO	17h LA MÔME	20h30 LA MÔME
SAMEDI 03/03	15h T4XI EN NUMERIQUE	17h LES CLIMATS (V.O.)	20h30 LA MÔME
DIMANCHE 04/03	15h ARTHUR ET LES MINIMOYS EN NUMERIQUE	17h LA MÔME	20h30 LA MÔME



L'amicale laïque  
de St Cast le Guildo, en collaboration avec le cirque  
régional de Bretagne « Métropole »,  
sont heureux de vous présenter :

2 Spectacles produits par :

des  
**Professionnels**  
du cirque

*Des Artistes vous proposent une représentation de gala, comprenant différentes disciplines telles que la jonglerie, le dressage, l'équilibrisme, l'acrobatie, la clownerie, la magie!*

et

des  
**Elèves des écoles**  
publiques de St Cast

*Ce sont les enfants (ou apprentis artistes), qui après une semaine de stage aux Arts du Cirque, présenteront leur spectacle dans les mêmes conditions que les professionnels.*



**Mardi 13 et Vendredi 16 mars**

**Réservez vos Places**

à partir du 10 Février :  
**Notre Dame du Guildo :**  
Boulangerie Miriel  
**St Cast :**  
Tabac presse Le Narval,  
Blanchisserie Ohier

ou à partir du 26 Février  
(de 16h30 à 17h00) :  
Ecole maternelle des Hortensias,  
Ecole élémentaire A. Savary

**A 20H30**  
SOUS CHAPITEAU  
de 700 places  
**Place du marché**  
dans les Mielles  
**à ST CAST LE GUILDO**

**Tarif**

(identique pour 1 ou 2 représentations)

Adultes : 8 €

Enfants de 6 à 16 ans : 4€

(gratuit pour les enfants des écoles publiques de St Cast)



# PORTES à Hédé OUVERTES

## Samedi 10 MARS 2007

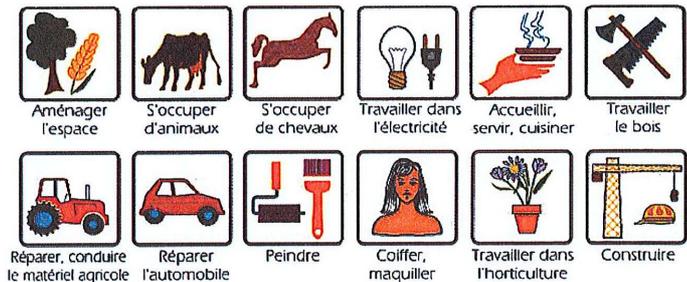
de 10h à 17h

**FORMATIONS SCOLAIRES par ALTERNANCE**

← **LA FILIERE «ORIENTATION PROFESSIONNELLE»**

➤ **4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> PAR ALTERNANCE**

avec des stages réguliers (15 jours par mois environ) dans des secteurs professionnels variés :



← **LA FILIERE «CHEVAL»**

➤ **4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> PAR ALTERNANCE « option Hippique »**

➤ **BEPA « ELEVAGE DU CHEVAL »**

avec des stages en Centres Equestres, Elevages, Poney-Club, Haras, ...



→ Possibilité de poursuite en Bac Professionnel et BTS

Pour tout renseignement :

☎ **02.99.45.46.12**

Fax 02.99.45.45.58

e. mail : [mfr.hede@mfr.asso.fr](mailto:mfr.hede@mfr.asso.fr)

Site : [www.mfr35.asso.fr](http://www.mfr35.asso.fr)

Visite des locaux - Echanges avec les formateurs sur l'orientation - Démonstration de maréchalerie

**MAISON FAMILIALE RURALE - La Chatière -35630 HEDE**

(Centre de Formation Professionnelle par Alternance)

## LE COIN DU CRUCIVERBISTE

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

### Horizontalement

- 1 – Habillas sous les pommes.
- 2 – Insistons pour faire connaître la nouvelle.
- 3 – Grogne passée - Refroidie.
- 4 – Voisin du roseau.
- 5 – Conjonction – Le frimas anglais a fait sa fortune.
- 6 – A mis sa soutane au clou – petite terre de la Charente – Paresse sous les tropiques.
- 7 – Deux à Rome – Un divan, aide à l’asseoir – Poche nourricière.
- 8 – Agent de liaison du mental – Article.
- 9 – Accords parfaits.
- 10 – Ne risque pas de porter le rouge au front – Du pâtre grec mais pas du Juif errant.

**D.L.**

### Verticalement

- A – Virevoltent sous les ors viennois.  
 B – Changeraient l’ambiance.  
 C – Ce n’est pas le tout – Elimina d’une manière très désordonnée.  
 D – La 7 fit des heureux – Pas contents du tout.  
 E – Source de la Fontaine – Jeune supporter à Gerland  
 F – Flatteront  
 G – Romane et en nombre elles abritent le chaland-  
 Enchanteresse qui fait le poirier.  
 H – Avant la veillée - Pronom  
 I – Tête à piquer.  
 J – Rendra vraiment très, très propre.

### Solution 174

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	E	R	E	M	O	N	I	E	S
2	A	L	E	V	I	N	I	E	R	E
3	S	E	M	E		D	E	N	I	M
4	S	I	C		D	E	M	I	E	
5	E	S	O	P	E		E	S		E
6	R		N	I		A	N	S	E	E
7	O	P	T	E	N	T		E	S	T
8	L	O	R	D		E	M	I	S	E
9	E	R	E		A	L	E		A	N
10	S	C	R	U	T	E	R	A	I	T

\*\*\*

## SUDOKU

### DIFFICILE

	4	7	8	9			3	1
		3	6	4			5	8
8		9	5			4	7	2
	5		7		6	1	4	9
	9	2		1		5	8	
6	1	4	9		8		2	
2	3	6			4	7		5
9	8			7	5	2		
4	7			6	9	8	1	

### EXPERT

	8			1	2	4		9
1	3	2	4		6	5	8	7
	9	4	3	7		2	6	1
		5	2		7		9	8
2	6			4			7	5
8	7		1		3	6		
9	5	7		3	4	8	1	
3	2	1	7		5	9		6
6		8	9	2			5	